

BUREAU DE VERIFICATION CHAPITEAUX TENTES STRUCTURES

Habilitation du Ministère de l'Intérieur - Arrêté du 30.05.02 - Agrément catégorie C, Ministère de l'Intérieur

Président Directeur Général : Jack MERVIL

Expert près la Cour d'Appel de Versailles
Conseiller de l'Enseignement Technologique (Académie de PARIS)
Membre de la Commission Centrale de Sécurité de 1976 à 1996 (CT et CTS)

ENQUETE TECHNIQUE

I - DEMANDEUR

SOCIETE SUNWING PRODUCTS
LA FUMEIRASSE
84400 VILLARS

II - MISSION

Vérification de auvents par analogie à l'article CTS 34 de l'arrêté du 23.01.85

Fabricant : SUNWING PRODUCTS

III - DESCRIPTION

Il s'agit de auvents, non clos de 4 x 4 m et 3 x 3 m composés d'une couverture soutenue par 4 mâts en pin de diamètre 45 mm de hauteur 1,60 m et 2,85 m tendue au moyen de haubans en corde polypropylène 3 torons, dont la résistance à la rupture est de 864 kg

La fixation au sol est assurée au moyen de pinces en fer forgé de 50 cm de longueur et 40 mm de diamètre ou de disques d'ancrage de 600 mm.

La toile est soit en coton traité hydrofuge, soit en tissu acrylique traité hydrofuge.
La toile est soit en coton soit en tissu acrylique de couleur écru ou rouge brique.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Jack MERVIL

Manoir du Laurier - 59660 MERVILLE • Tél 03 28 48 39 39 • Fax 03 28 49 67 62
Internet : MERVIL@wanadoo.fr - Site : WWW.ASPEC.FREE.FR

Administration et Services Techniques : M. TANCRÉ : 06 08 88 72 38 • M. BENAULT : 06 07 38 22 79 • Comptabilité : 03 28 48 02 26
SIREN HAZ B 338 095 073 - SA AU CAPITAL DE 38.112,25 €



IV - NOUS AVONS CONSTATE

S'agissant de matériels non clos, ils en sont pas soumis à l'arrêté du 23 janvier 1985.

Toutefois, et selon les déclarations du fabricant, et par analogie à l'article CTS 7, il tiendra lieu de prévoir l'évacuation du public ou d'interdire l'accès dès que le vent atteint ou peut atteindre une vitesse de 100 km/h et en cas de surcharge de neige supérieure à 10 daN/m²

V - CONCLUSION

Nous émettons un **avis favorable** sur la stabilité mécanique : montage-assemblage.

Il est entendu que l'ancrage sera suffisamment résistant à chaque implantation pour reprendre les efforts au soulèvement en fonction de la nature du sol et qu'une attestation de montage sera remise par l'installateur.

Fait à MERVILLE, le 03 novembre 2005

Pour le Président Directeur Général,

Jack MERVIL
Par délégué
François TANCRÉ

